#### Le 8 mars 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston siège en séance ordinaire ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021, à huis clos, par voie de conférence téléphonique, à 19 h 30.

### 1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

#### 2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire.

### 3. Adoption de l'ordre du jour 2021-03-27

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
- 5. Rapport des comités et des activités du mois
- 6. Adoption des comptes payés et à payer
- 7. Approbation de paiement réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
- 8. Adjudication de contrat Balayage des rues 2021
- 9. Service incendie gestion des opérations d'urgence
- 10. Modification de la résolution numéro 2020-12-192 relative à la Nomination de représentants municipaux pour l'année 2021
- 11. Modification de la résolution 2018-11-21 relative à l'Autorisation pour signature des documents financiers
- 12. Résolution autorisant la vente d'une partie du terrain de la Commonwealth Plywood
- 13. Résolution d'appui relative à l'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte
- 14. COOP de solidarité santé JP Despins demande d'aide financière
- 15. Le Cercle, centre de pédiatrie sociale de Saint-Léonard-d'Aston demande d'aide financière
- 16. Autorisation de branchement du 40, rue Bérubé aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 2021-03-28

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée

### 5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

### 6. Adoption des comptes payés et à payer 2021-03-29

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 28 février 2021;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 294 191,22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 27 février 2021 totalisant 60 309,12 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 28 février 2021 totalisant 6 681,75 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 28 février 2021 totalisant 227 200,35 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## 7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs 2021-03-30

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Boucher, Mikael		348,76 \$	Camp de jour 258.49\$, Fleur Lise 10.50\$/Ski-doo 79.77\$
Boudreault, Mélina		467,71 \$	Camp de jour
Loisirs St-Léonard	RÉSERVE	1 160,01 \$	Dépôt direct
Mégaburo		94,57 \$	Papeterie
Rivard, Marie-Josée		502,47 \$	Activités de Noël
	Total	4 927,19 \$	

Adoptée

### 8. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2021 2021-03-31

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions relatives au balayage et au nettoyage des rues entre le 22 avril et le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions aux entreprises

#### suivantes:

Fournisseur	Prix (plus taxes)
Les entreprises Clément Forcier Inc.	4 500,00 \$
Les entreprises Myrroy	Aucune soumission

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de balayage des rues à Les entreprises Clément Forcier Inc. pour un montant forfaitaire de 4 500,00 \$, taxes en sus.

#### Adoptée

## 9. <u>Service incendie – gestion des opérations d'urgence</u> 2021-03-32

CONSIDERANT que le maire nouvellement élus fait partie du Service incendie depuis plusieurs années;

CONSIDERANT que la hiérarchie courante placerait le maire comme responsable des opérations durant une urgence;

CONSIDERANT que le maire ne désire pas occuper une double fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De permettre au directeur incendie de diriger les opérations d'urgences lors d'intervention et que le maire n'est pas autorité durant lesdites opérations et ce, durant toute la durée de l'intervention.

### Adoptée

# 10. <u>Modification de la résolution numéro 2020-12-192 relative à la Nomination de représentants municipaux pour l'année 2021 2021-03-33</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure monsieur Laurent Marcotte, nouveau maire, au sein des différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des comités suivants :
  - Comité travaux publics : Monsieur Mario Laplante
    - Monsieur Réjean Labarre
      Monsieur René Doucet
    - Monsieur Laurent Marcotte
  - <u>Comité incendie</u> : Monsieur Mario Laplante
    - Monsieur Réjean Labarre
  - Comité administration et ressources humaines : Monsieur Réjean Labarre
    - Monsieur René Doucet
    - Monsieur Jean-Claude Guévin
    - Monsieur Laurent Marcotte
  - Comité loisirs, culture, aréna et bibliothèque : Monsieur Laurent Marcotte
    - Monsieur Jean Allard

- Madame Sylvie René

- Monsieur René Doucet

- Comité consultatifs d'urbanisme : - Monsieur Mario Laplante

Monsieur Jean Allard
Madame Louise Boisclair
Monsieur Normand Côté
Madame Line Théroux

Comité municipalité amie des ainés (MADA) : - Monsieur Jean-Claude Guévin

- Madame Sylvie René

- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des organismes suivants :

- Office municipal d'habitation (OMH) : - Monsieur Laurent Marcotte

- Madame Sylvie René

- Monsieur Jean-Claude Guévin

- <u>Transport Grand Tronc</u>: - Monsieur Jean-Claude Guévin

- Monsieur Laurent Marcotte

<u>Régie intermunicipale de gestion intégrée des</u>
 <u>déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska</u>: - Monsieur Réjean Labarre

Adoptée

# 11. <u>Modification de la résolution 2018-11-21 relative à l'Autorisation pour signature des documents financiers</u> 2021-03-34

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir aux institutions financières avec lesquelles elle fait affaire, les noms et fonctions des personnes autorisées à signer les chèques et tous les autres documents financiers pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure monsieur Laurent Marcotte, nouveau maire, aux signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Galina Papantcheva <u>ou</u> la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, madame Carmelle L. Dupuis, sont autorisées à signer, <u>avec</u> le maire, monsieur Laurent Marcotte <u>ou</u> le maire suppléant, monsieur Réjean Labarre, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

Adoptée

# 12. <u>Résolution autorisant la vente d'une partie du terrain de la Commonwealth Plywood 2021-03-35</u>

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 11 février 2020, le conseil municipal a accepté l'offre d'acquisition révisée de Gestion Fauvel inc. du terrain de la Commonwealth Plywood, conditionnelles aux résultats des tests sur la portance du sol qui devaient suivre;

CONSIDÉRANT que suite aux tests de sols le conseil municipal a accepté l'offre d'acquisition de Gestion Fauvel inc., avec modifications, lors de sa séance extraordinaire du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente d'une partie du terrain de la

Commonwealth Plywood, dans le cadre de la phase I du projet de développement résidentiel par Gestion Fauvel inc., soit les lots 6 234 832, 6 234 833, 6 234 834, 6 234 835 et 6 234 836;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De procéder à la vente des lots 6 234 832, 6 234 833, 6 234 834, 6 234 835 et 6 234 836 dans le cadre de la phase I du projet de développement résidentiel;
- Que l'acquisition sera faite via la société Gestion Fauvel inc. ou toute autre société liée ou désignée par celle-ci;
- Que Gestion Fauvel inc. demeure en charge dudit projet;
- Que le maire, monsieur Laurent Marcotte et la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer tout document relatif à la présente transaction.

Adoptée

# 13. <u>Résolution d'appui relative à l'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte 2021-03-36</u>

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'école secondaire La Découverte (ESLD) souhaite améliorer la salle d'entraînement de son école;

CONSIDÉRANT que Municipalité a à cœur la santé mentale et physique des adolescents de son milieu;

CONSIDÉRANT que ce projet d'amélioration de la salle d'entraînement a une influence directe sur la santé physique et mentale.

CONSIDÉRANT que ce projet mobilise l'engagement communautaire de plusieurs organismes du milieu :

- Centre de services scolaires de la Riveraine
- École secondaire La Découverte
- Fondation de l'école secondaire La Découverte
- Organisme Accessibilité Plus
- Loisirs Saint-Léonard inc

CONSIDÉRANT que les appareils de la salle d'entraînement sont désuets et non sécuritaires;

CONSIDÉRANT que l'ESLD aimerait ajouter une salle de *spinning*, ce qui serait un atout important pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la population utilise cette salle via l'organisme Accessibilité Plus et que les citoyens demandent que des améliorations y soient apportées.

CONSIDÉRANT que l'ESLD et la Municipalité ont des ententes pour leurs infrastructures sportives afin de permettre à toute la communauté de partager ces infrastructures de façon à dynamiser le milieu et éviter l'exode de sa population vers la ville

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

 Que la Municipalité appuie ledit projet d'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte auprès de tout organisme pouvant contribuer à la réalisation du projet.

Adoptée

## 14. <u>COOP de solidarité santé JP Despins – demande d'aide financière 2021-03-37</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, de la COOP de solidarité JP Despins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est reconnaissante de l'apport et de la présence de la COOP de solidarité JP Despins dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et résolu à la majorité :

- D'octroyer la somme de 5 000 \$ à la COOP de solidarité JP Despins, à titre de contribution municipale.

Adoptée

## 15. <u>Le Cercle, centre de pédiatrie sociale de Saint-Léonard-d'Aston – demande d'aide financière 2021-03-38</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de Pédiatrie sociale Le Cercle;

CONSIDÉRANT que l'organisme est nouvellement installé dans les locaux de Ludolettre;

CONSÉDIRANT que cet organisme vient en aide aux enfants en situation de vulnérabilité sur le territoire de Nicolet-Yamaska en leur offrant un service médical et social personnalisé et adapté à leur situation,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et résolu à la majorité :

- D'octroyer la somme de 2 500 \$ au Centre de Pédiatrie sociale Le Cercle, à titre de contribution municipale.

Adoptée

## 16. <u>Autorisation de branchement du 40, rue Bérubé aux réseaux d'aqueduc et d'égout 2021-03-39</u>

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de monsieur Sébastien Charbonneau, pour le 40, rue Bérubé;

CONSIDÉRANT que ladite propriété n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour les lots 5 230 586 et 6 412 020 du cadastre du Québec identifié comme le 40, rue Bérubé;
- De facturer au propriétaire du 40, rue Bérubé des frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

### 17. Période de questions

La séance étant à huis clos, la période de questions allouée aux citoyens n'a pas lieu.

18.	<u>Levée de l'assemblée</u> 2021-03-40
	Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 45.
	Adoptée
Lau	rent Marcotte, maire Galina Papantcheva, directrice générale